

Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
Date de signature : 21/11/2013
Date de réception : 21/11/2013
<small>POUR CERTIFICATION DE CARACTÈRE EXECUTOIRE: - ACTE SÛRE - COMPTE RENDU AFFICHÉ - ACTE TRAVAILLÉ POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ</small>

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN-
PROVENCE N°2013.583**

Séance publique du

18 novembre 2013

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2014

Le 18/11/13 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 12/11/2013, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Sophie JOISSAINS, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Christian LOUIT, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Mme Odile BONTHOUX à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jean CHORRO à Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Martine FENESTRAZ à M. Gerard DELOCHE, M. André GUINDE à Mme Michelle EINAUDI

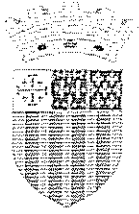
Excusés sans pouvoir :

M. Jacques AGOPIAN, M. Lucien AMBROGIANI, Madame Odile BARBAT-BLANC, Mme Dahbia BENNOUR, M. Héliot BRAMI, Mme Michèle JONES, Mme Amaria MOHAMMEDI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.

Le compte rendu de la séance précédente a été lu et adopté



Aix en Provence
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE
D.G.A.S Finance - Programmation
- Informatique et RRH
Direction Finance et Budget

RAPPORT POUR
LE **CONSEIL MUNICIPAL**
DU 18/11/13

CC/9585

RAPPORTEUR : M. Gérard BRAMOULLÉ

-

Nomenclature : 7.1 Decisions budgetaires

Politique Publique : 01-GESTION DES RESSOURCES ET MOYENS

OBJET : COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2014 -
Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

Le budget 2014 est marqué par le resserrement des contraintes sur les recettes de fonctionnement qui sont en diminution de 1,13 % et par des dépenses qui, à périmètre constant, augmentent de 1,35 %. Cet effet de ciseaux qui affecte l'autofinancement prévisionnel est compensé par des ressources propres encore importantes, permettant ainsi de maintenir un niveau d'investissement élevé et de participer au soutien de l'économie locale.

Parallèlement, la Ville poursuit la stabilité de ses taux fiscaux afin de préserver le pouvoir d'achat des aixois. Aix-en-Provence est la seule Ville de même strate à ne pas avoir augmenté ses taux sur une aussi longue période.

Les recettes de fonctionnement sont encore plus contraintes qu'en 2013, notamment par :

- un mouvement d'accélération dans la baisse des dotations de l'Etat (nouveau prélèvement DGF, sortie DSU, prélèvement FPIC), initiée depuis déjà 4 ans et qui représente une perte de 2,3 M€ en 2014.
- une évolution moins dynamique du produit des impôts ménages.

Les dépenses de fonctionnement sont quant à elles caractérisées par :

- une évolution de la masse salariale de 2,80 %,
- la réévaluation du montant alloué aux crèches (1,670 M€ répartis sur 2013 et 2014),

- la baisse du poste subventions liée à la fin de l'opération MP 2013.

Au total, les mesures exogènes (dotations, crèches et réglementation nationale impactant la masse salariale) grèvent le budget de la commune de plus de 7 M€.

Malgré ce cadre financier, et sans variation du recours à l'emprunt, le BP 2014 présente un volume de dépenses d'équipement dépassant 63 M€, portant ainsi un projet qui va rassembler les politiques de la Municipalité vers l'attractivité du territoire et la qualité du cadre de vie.

Je vous invite maintenant, mes chers Collègues, à examiner en détail ce projet de budget primitif qui vous est présenté.

**2013.583 - COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE
2014**

Présents et représentés	: 48
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 48
Pour	: 38
Contre	: 10

Ont voté contre

Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

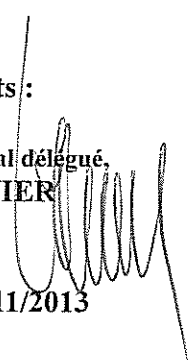
NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à la majorité
le rapport qui précède.**

Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**



**Compte-rendu de la délibération affiché le : 21/11/2013
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**

BORDEREAU D'ENVOI
(AR à envoyer à : assemblees@mairie-aixenprovence.fr)

Commune d'Aix en Provence

le 21/11/2013

à

M. le sous-préfet d'Aix-en-Provence

3 délibérations et 4 annexes – Conseil municipal du 18 novembre 2013

DIRECTION / SERVICE : Direction des Assemblées

2013-583	COMPTABILITE COMMUNALE - BUDGET PRIMITIF POUR L'EXERCICE 2014 + 2 annexes
2013-584	COMPTABILITE COMMUNALE - SERVICES DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT - BUDGETS PRIMITIFS POUR L'EXERCICE 2014 - FIXATION DU PRIX DE VENTE DE L'EAU, DE LA REDEVANCE ASSAINISSEMENT, DES TARIFS DE L'ABONNEMENT ANNUEL ET GROS CONSOMMATEURS + 1 annexe
2013-619	CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE PRODUCTION ET DE DISTRIBUTION D'ENERGIE CALORIFIQUE POUR LE RESEAU DE CHALEUR URBAIN DE LA VILLE D'AIX-EN-PROVENCE - AVENANT N°2 PORTANT MODIFICATIONS DE CERTAINES CLAUSES DU CONTRAT- DECISION DU CONSEIL
2013-643	REALISATION D'EQUIPEMENTS - PLACE DE LA MADELEINE (VERDUN PRECHEURS)-DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS GLOBALISES D'INVESTISSEMENT A LA COMMUNAUTE DU PAYS D'AIX-TRANCHE 2014 - DECISION DU CONSEIL. + 1 annexe

SOUS-PREFECTURE
AIX EN PROVENCE

21 NOV. 2013

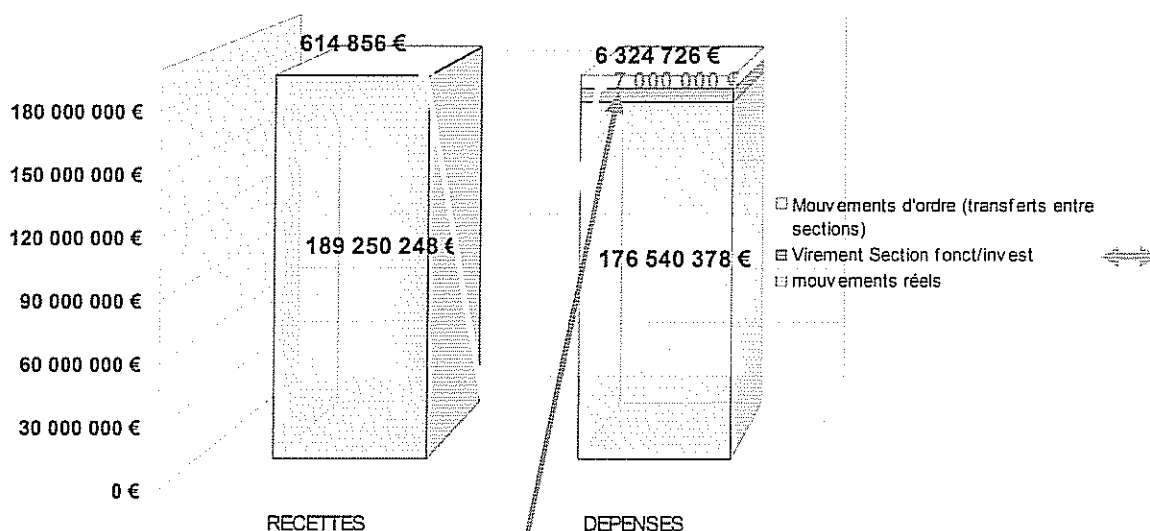
COURRIER ARRIVE

I – LES GRANDES MASSES BUDGETAIRES

Le budget primitif 2014 s'équilibre à 189 865 104 € en fonctionnement et à 110 492 607 € en investissement, en intégrant les mouvements d'ordre.

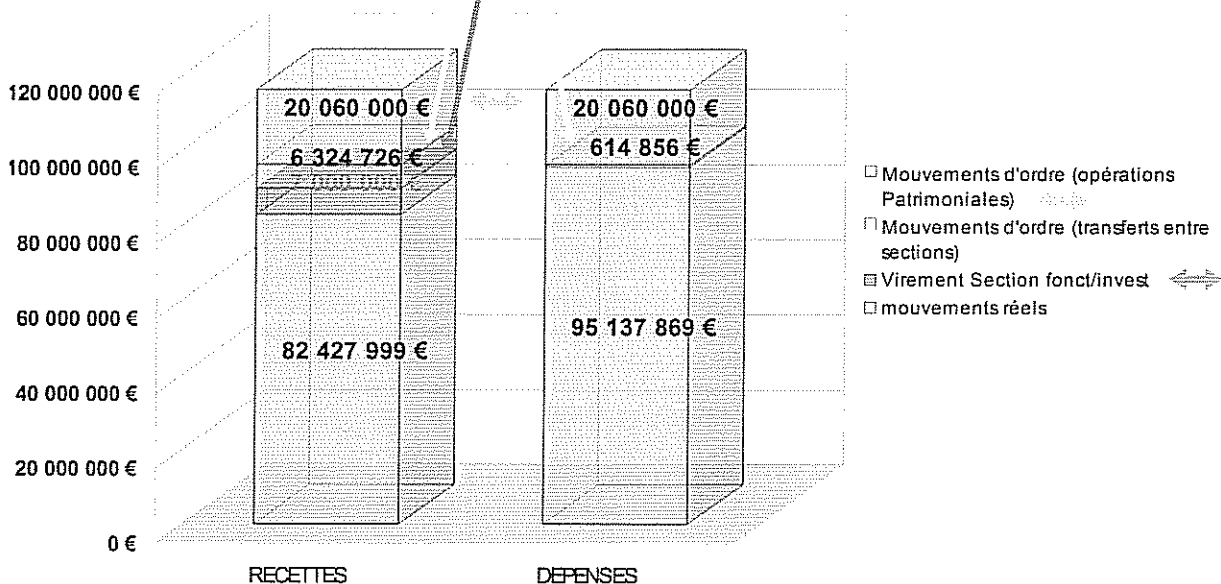
Fonctionnement : 189 865 104 €

FONCTIONNEMENT



Investissement : 115 812 725 €

INVESTISSEMENT



Le prélèvement sur la section de fonctionnement (7 000 000 €) et les ressources propres de la section d'investissement (31 683 888 €) couvrent largement le remboursement en capital de la dette de 11 600 000 €.

Par ailleurs, les contrats revolving s'équilibrent en dépenses / recettes pour un montant de 15 539 610 € et les remboursements temporaires d'emprunts à 4 000 000 €.

COMPARAISON DES MASSES BUDGÉTAIRES EN MOUVEMENTS RÉELS

BUDGET PRIMITIF 2013 / BUDGET PRIMITIF 2014

α) Fonctionnement

RECETTES 2013	RECETTES 2014	EVOLUTION 2013/2014
191 408 811 €	189 250 248 €	-1,13 %
DEPENSES 2013	DEPENSES 2014	EVOLUTION 2013/2014
175 217 505 €	176 540 378 €	0,75 %

β) Investissement

RECETTES 2013	RECETTES 2014	EVOLUTION 2013/2014
82 429 877 €	82 427 999 €	0,00%
DEPENSES 2013	DEPENSES 2014	EVOLUTION 2013/2014
98 621 183 €	95 137 869 €	- 3,53%

II – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à **189 865 104 €** en prenant en compte les mouvements d'ordre qui s'élèvent à **13 324 726 €** en dépenses et **614 856 €** en recettes.

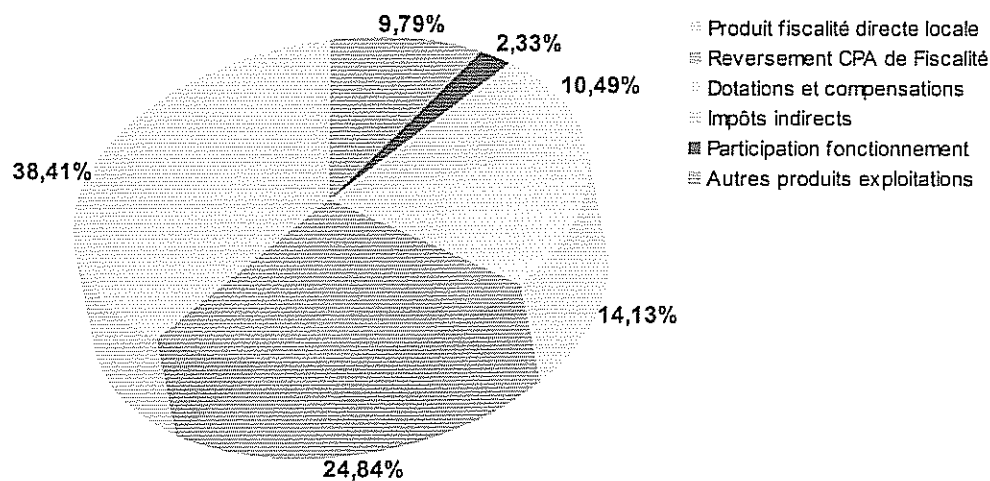
Les 13 324 726 € de mouvements d'ordre, en dépenses de fonctionnement, correspondent à :

- 6 224 726 € de dotation aux amortissements et provisions
- 7 000 000 € de virement à la section d'investissement
- 100 000 € de charges exceptionnelles correspondant à des régularisations comptables sur l'actif de la Ville.

Les 614 856 € de mouvements d'ordre en recettes de fonctionnement correspondent aux transferts entre sections.

A/ Les Recettes réelles de fonctionnement :

189 250 248 €



RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	2013	2014	Ecart	Pourcentage évolution 2013 / 2014
Produit fiscalité directe locale	70 200 000 €	72 700 000 €	2 500 000 €	3,56%
Reversement Fiscalité CPA	48 866 950 €	47 010 764 €	-1 856 186 €	-3,80%
Dotations et compensations	29 088 009 €	26 749 003 €	-2 339 006 €	-8,04%
Impôts indirects et taxes	19 558 000 €	19 861 000 €	303 000 €	1,55%
Participation fonctionnement	4 174 957 €	4 407 296 €	232 339 €	5,57%
Autres produits exploitations	19 520 895 €	18 522 185 €	-998 710 €	-5,12%
TOTAL	191 408 811 €	189 250 248 €	-2 158 563 €	-1,13%

Le volume des recettes réelles de fonctionnement par rapport au BP 2013 (191 408 811 €) se caractérise par :

- Poste fiscalité directe locale : l'augmentation prévisionnelle de plus de 3,56 % des produits de la fiscalité provient notamment du dynamisme de l'assiette d'imposition ainsi que de l'impact du coefficient de revalorisation forfaitaire des bases fiscales.
- Reversement de fiscalité de la CPA : la baisse de 1,8M€ de la dotation de solidarité communautaire s'explique par l'absence de rôle supplémentaire.
- Poste dotations et compensation de l'Etat :
Il traduit la baisse historique des dotations de l'Etat présentée dans le débat d'orientations budgétaires avec :
 - La chute de la DGF de plus de 1,55 M€ liée au nouveau prélèvement effectué par l'Etat sur les Collectivités Locales sur la dotation de base de la DGF, ainsi qu'à la poursuite de la péréquation sur la part garantie de celle-ci.
 - Le processus de sortie de l'éligibilité à la Dotation de Solidarité Urbaine qui se traduit de nouveau par une baisse de 379 786 € puisque la Ville ne percevra plus que 759 571 € en 2014.
 - Les dotations de compensation qui sont affectées par une diminution tendancielle au niveau des compensations de la taxe foncière et de la TP.

➤ Poste Impôts indirects et taxes :

Le montant prévisionnel du produit des jeux est de nouveau en baisse de 300 000 € mais il est compensé par un niveau de taxe additionnelle aux droits de mutation encore dynamique.

➤ Poste participations de fonctionnement :

Ce poste est relativement stable. On peut cependant noter la baisse de financement de la DRAC sur la subvention de fonctionnement du Conservatoire de Musique avec un montant prévisionnel de 140 000 € en 2014 contre 185 000 € en 2013, soit -24 %.

➤ Poste autres produits d'exploitation :

Ce poste se caractérise par une diminution de plus de 5 % qui s'explique essentiellement par l'impact des mouvements d'écritures liés au transfert du personnel titulaire de l'Ecole Supérieure d'Art. La Ville facturait l'année dernière un montant de 1 842 000 € qui incluait notamment le remboursement du personnel titulaire alors qu'en 2014, celui-ci est directement pris en charge sur le budget de l'EPCC. La Ville prévoit de facturer 956 000 €, correspondant au remboursement des autres charges engagées par la Ville pour leur compte.

Présentation des principales recettes par catégorie :

<u>Produits de la fiscalité directe locale</u>	<u>72 700 000 €</u>
<u>Reversement CPA de Fiscalité</u>	<u>47 010 764 €</u>
Dont :	
● Allocation de compensation :	24 914 371 €
● Dotation de solidarité communautaire :	22 085 842 €
<u>Dotations et Compensations</u>	<u>26 749 003 €</u>
Dont :	
● Part forfaitaire de la DGF :	22 475 000 €
● Dotation de solidarité urbaine :	759 571 €
● Dotation globale de décentralisation :	410 272 €
● Dotation spéciale instituteurs :	56 160 €
● Compensation Taxe Professionnelle	680 000 €
● Compensation Taxe Habitation	2 100 000 €
● Compensation Taxe Foncière	260 000 €
<u>Impôts indirects et taxes</u>	<u>19 861 000 €</u>
Dont :	
● Produit des jeux :	6 700 000 €
● Taxe additionnelle aux droits de mutation :	7 700 000 €
● Taxe sur l'électricité :	3 400 000 €
<u>Participations fonctionnement</u>	<u>4 407 296 €</u>
Dont :	
● Contrat Jeunesse	586 000 €
● Contrat Petite Enfance	954 000 €

● Remboursement des repas des crèches à la Caisse des écoles	700 000 €
● Participation Conseil Général Crèches	190 000 €
● Participation Etat Conservatoire	140 000 €
● Contrats d'avenir	193 084 €
● Convention Ville-CPA nettoyage	483 247 €

Autres Produits d'exploitation **18 522 185 €**

Dont :

● Stationnement sur voirie	3 500 000 €
● Gestion Espace Public (redevances des terrasses et foires et marchés)	2 500 000 €
● Loyers	1 220 596 €
● Mobilier urbain d'Information	290 000 €
● Remboursement des prestations Ville de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art	956 000 €
● Ecritures croisées avec les budgets Eau et Assainissement	2 350 000 €
● Etablissement thermal	381 122 €

B/ Les dépenses réelles de fonctionnement :

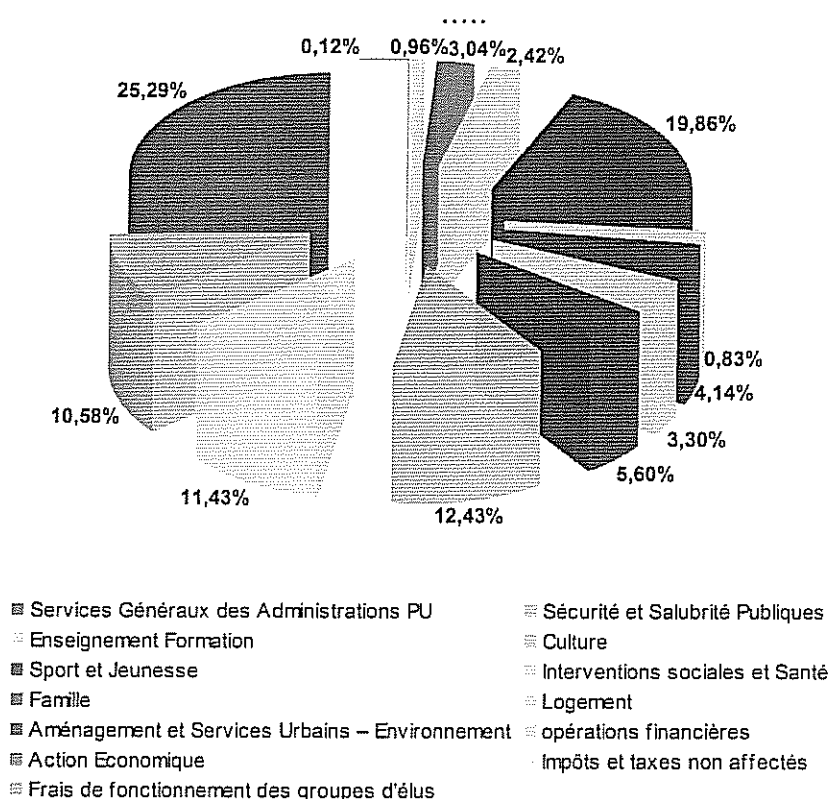
176 540 378 €

Les dépenses réelles de fonctionnement évoluent de 175 217 505 € en 2012 à 176 540 378 € en 2013, soit +0,75 % ; à périmètre constant (hors transfert EPCC), elles évoluent de +1,35 %.

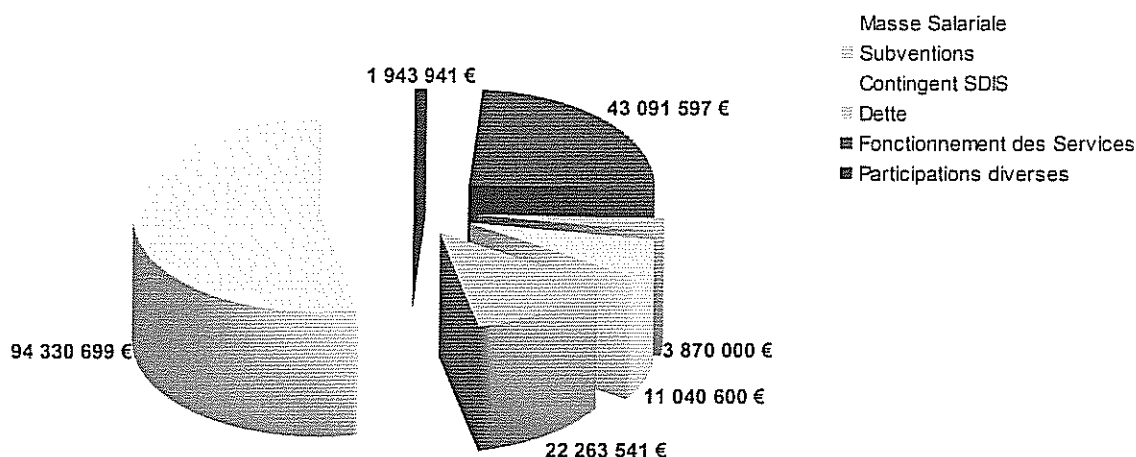
Elles se ventilent comme suit :

Répartition des Dépenses Réelles de Fonctionnement

Par chapitre :



Par catégories de dépenses :



a) La masse salariale : 94 330 699 €

Elle constitue le poste le plus important des dépenses de fonctionnement avec un montant de 94 330 699 € (chapitre 012) en 2014. Elle évolue de +2,80 % (91 761 613 € en 2013) et à périmètre constant (hors transfert EPCC), aux environs de +3,25 %.

Cette évolution, outre les effets classiques du Glissement Vieillesse Technicité sur la masse salariale, provient pour l'essentiel des décisions réglementaires nationales suivantes :

- Augmentation des cotisations CNRACL : 656 660 €
- Revalorisation des échelles de rémunération de catégorie C : 600 000 €
- Suppression de la journée de carence : 150 000 €
- Revalorisation du SMIC : 100 000 €
- Déprécarisation loi du 12/03/2012 : 40 850 €
- Elections municipales et européennes : 450 000 €

Par ailleurs, la masse salariale est impactée par des mesures endogènes qui relèvent de décisions inhérentes à la Collectivité, notamment :

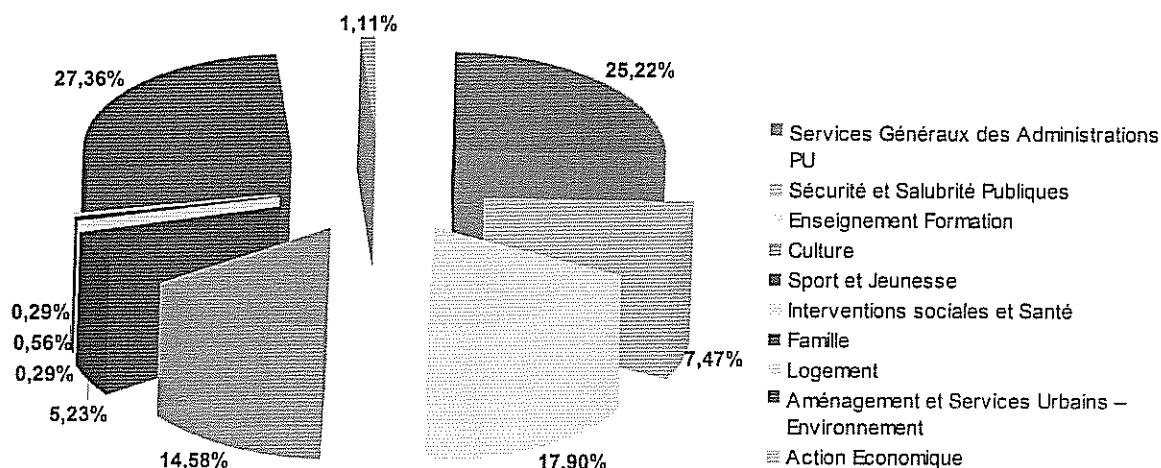
- Revalorisation du régime indemnitaire des catégories C : 260 000 €
- Changement de rythme de travail des astreintes des services techniques : 11 000 €
- Report de 61 stagiairisations : 184 000 €

- Recrutement de 15 contrats d'avenir : 100 000 € (dépenses Ville de 295 744 € et recettes Etat de 193 000 €)

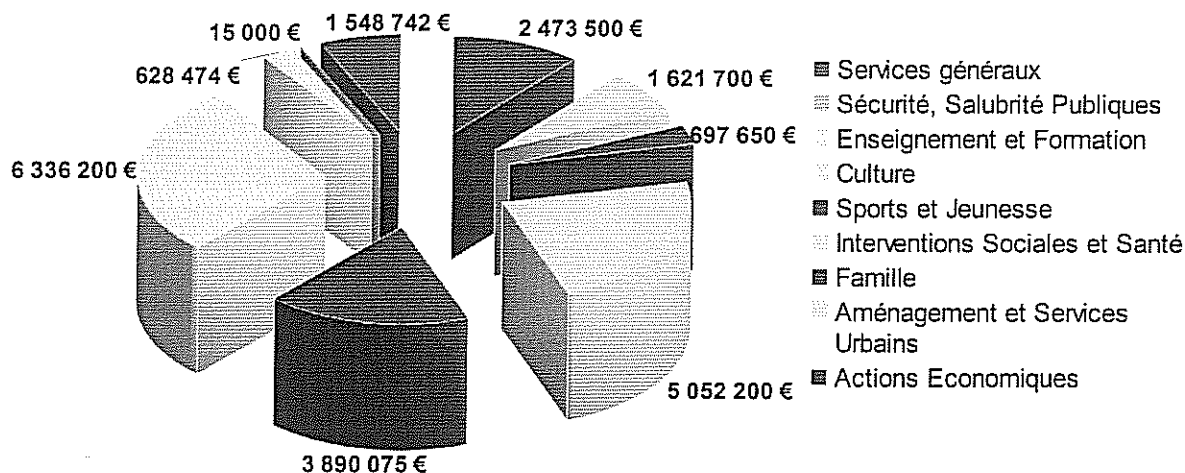
Sur l'exercice 2014, la masse salariale subit les effets dus au transfert du personnel de l'EPCC Ecole Supérieure d'Art. Depuis le 1er Septembre 2013, les charges de l'ensemble du personnel titulaire sont transférées sur le budget de celui-ci (- 1,044 M€ sur le 012).

La Ville poursuit la stabilité de ses effectifs et la forte maîtrise de la gestion des heures supplémentaires.

Masse salariale par chapitre



b) Les subventions : 22 263 541 €



1) les subventions aux associations :

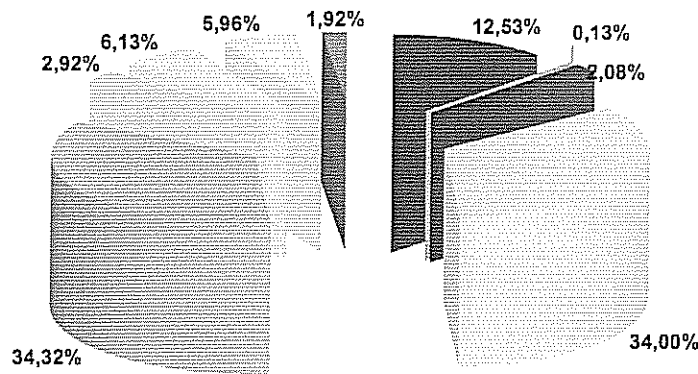
11 297 465 €

Elles représentent un montant global de 11 297 465 €, les plus importantes étant prévues pour :

- Le Festival International d'Art Lyrique : 1 220 000 €
- L'association du théâtre du Jeu de Paume : 950 000 €
- Théâtre danse littérature 827 000 €
- Le Centre Chorégraphique National : 325 000 €
- Le contrat jeunesse : 955 500 €
- Vie culturelle 423 000 €
- Les divers clubs sportifs conventionnés : 1 160 000 €
- Crèches privées : 611 850 €
- Aide sociale frais communs : 891 000 €
- Centres sociaux : 392 900 €
- CUCS 372 100 €

Leur répartition par secteur fonctionnel est la suivante :

Subventions aux Associations de Droit Privé



- | | |
|--|---|
| ■ Services Généraux des Administrations PU | ■ Sécurité et Salubrité Publiques |
| ■ Enseignement Formation | ■ Culture |
| ■ Sport et Jeunesse | ■ Interventions sociales et Santé |
| ■ Famille | ■ Aménagement et Services Urbains – Environnement |
| ■ Action Economique | |

2) Les subventions aux organismes publics 9 806 044 €

Dont :

- | | |
|------------------------------------|-------------|
| ● Le CCAS : | 4 715 000 € |
| ● L'Office Municipal du Tourisme : | 1 947 000 € |
| ● La Caisse des Ecoles : | 384 544 € |
| ● Ecole Supérieure d'Art : | 2 450 000 € |

3) Les subventions exceptionnelles 1 160 032 €

Dont :

- | | |
|---|-----------|
| Mission réhabilitation (opération de revitalisation
du centre ville) | 948 000 € |
|---|-----------|

c) Contingent d'incendie 11 040 600 €

d) Participations diverses **1 943 941 €**

Dont :

Enseignement privé 1er degré 1 224 000 €

Syndicats intercommunaux 251 941 €

(SMED, Touloubre, SABA, SI Réémetteur TV)

Mission locale 227 000 €

e) Les dépenses de fonctionnement des services **43 091 597 €**

Elles comprennent :

- les dépenses courantes des services

- les crèches

- les reversements de recettes

1) **Les dépenses courantes des services** **31 920 928 €**

Affectées comme suit :

- Chapitre 920 « Administration Générale » 19 285 173 €
- Chapitre 921 « Sécurité, Salubrité Publiques » 576 593 €
- Chapitre 922 « Enseignement, Formation » 1 447 169 €
- Chapitre 923 « Culture » 1 853 662 €
- Chapitre 924 « Sport et Jeunesse » 991 950 €
- Chapitre 925 « Interventions Sociales & Santé » 403 723 €
- Chapitre 926 « Famille » 265 200 €
- Chapitre 927 « Logement » 1 047 000 €
- Chapitre 928 « Aménagements et Services Urbains, Environnement » 4 860 138 €
- Chapitre 929 « Action Economique » 378 320 €
- Chapitres 931 , 933 et 936 « Opérations non ventilées » 812 000 €

2) <u>Délégation de service public des crèches</u>	<u>5 912 669 €</u>
3) <u>Reversement de recettes</u>	<u>5 258 000 €</u>
Dont :	
● Reversement d'une partie du produit stationnement voirie à la SEMEPA	2 520 000 €
● Reversement au Casino dans le cadre des Manifestations Artistiques de Qualité	400 000 €
● Prélèvement du Fonds de Péréquation des Recettes Intercommunales et Communales (FPIC)	1 088 000 €
f) <u>L'intérêt de la dette</u>	<u>3 870 000 €</u>

Même si les problèmes de liquidité semblent s'éloigner, les niveaux de marges bancaires sont encore élevés.

Malgré les mouvements d'ajustement qui devraient s'amorcer d'ici la fin de l'année 2013, il convient de rester prudent sur les prévisions d'inscription budgétaire pour anticiper les augmentations de taux variables qui pourraient survenir si une reprise de l'économie se confirmait sur 2014.

2013

III – LA SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à **115 812 725 €**, en incluant les mouvements d'ordre pour **20 674 856 €** en dépenses et **26 384 726 €** en recettes auquel se rajoute le virement de la section de fonctionnement de **7 000 000 €**.

Ces derniers correspondent à des écritures comptables ne générant ni encaissement ni sortie de fonds :

- Virement de la section de fonctionnement
- Dotations aux amortissements et provisions
- Intégrations d'actifs dans le patrimoine de la Ville par crédit des comptes 20 et 238 (études et avances sur immobilisations) et débit du compte 21 (immobilisations corporelles)

A/ Les recettes réelles d'investissement :

82 427 999 €

L'évolution des recettes réelles de l'investissement se caractérise cette année par :

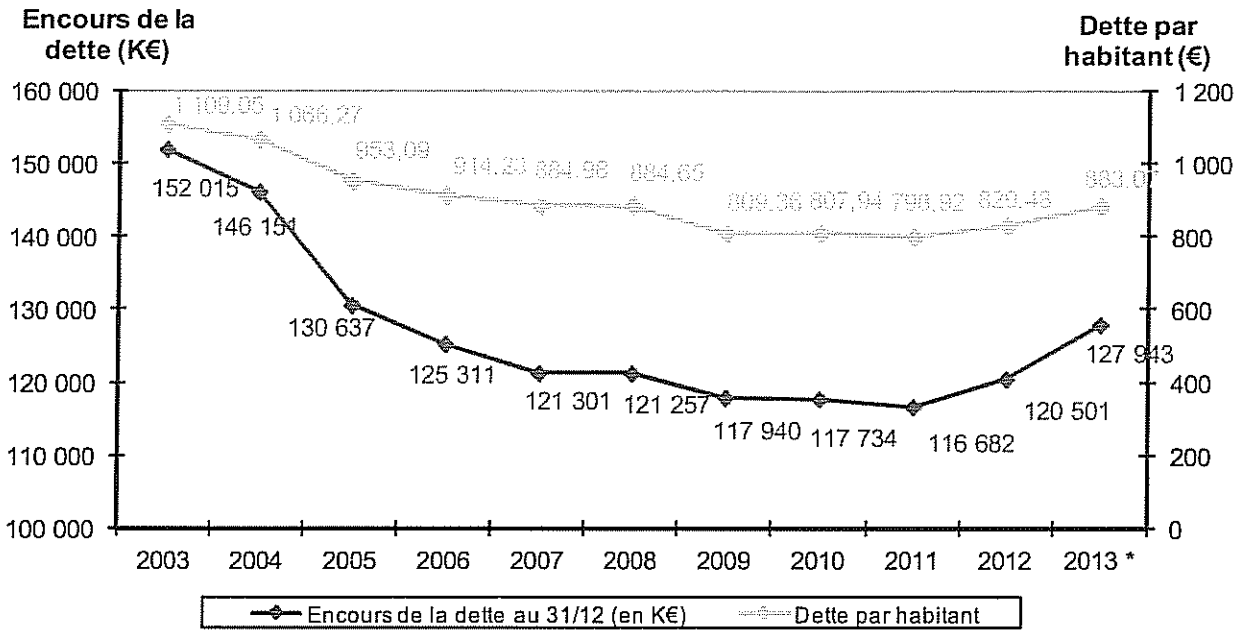
- un niveau toujours élevé de subventions proportionnel aux volumes d'investissement sur les grands équipements (plus de 16M€)
- un montant de produit prévisionnel des cessions (chapitre 95) de 5 330 000 €
- une augmentation sensible du FCTVA, proportionnelle à l'augmentation des investissements réalisés avec un montant prévisionnel de 9 950 000 €

L'emprunt est prévu pour un montant de **25 000 000 €** face à des dépenses d'équipement de **63 238 259 €**, dont **4 103 162 €** de subventions d'équipements versées .

A côté de cet emprunt classique, la Ville utilise, pour des périodes d'ajustement plus ou moins brèves, le crédit long terme renouvelable (CLTR) à hauteur de 15 539 610 € (dépense/recette) au compte 16449 ainsi qu'un montant de 4 000 000 € (dépense/recette) prévu au titre des remboursements temporaires d'emprunts.

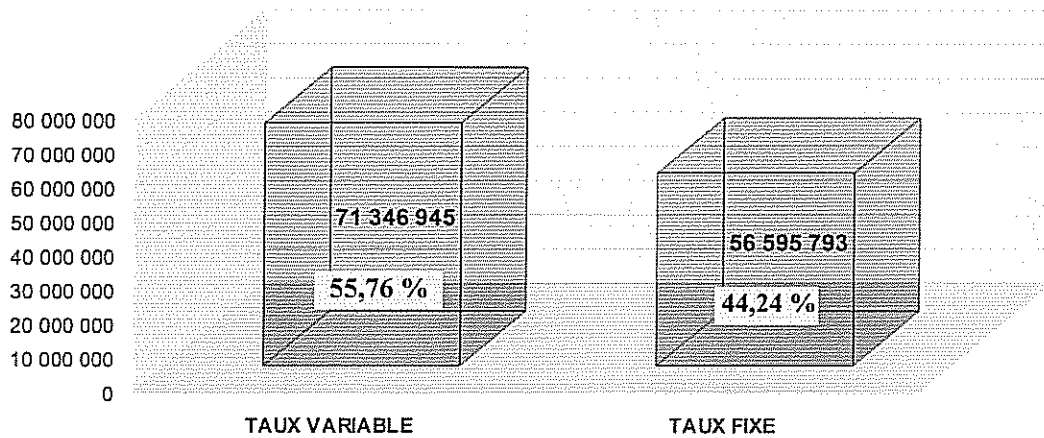
Il s'agit là d'une solution financièrement intéressante dans la mesure où les intérêts ne courent que durant la période de mobilisation effective des sommes empruntées, ce qui nous permet d'ajuster au plus près le recours aux emprunts classiques plus rigides.

Capital Restant Dû



* estimation

Répartition de l'Encours de la Dette par Taux



Les principales recettes traditionnelles externes de la section d'investissement sont les suivantes :

● Le Fonds de Compensation de la TVA	9 950 000 €
● Le produit des amendes de police	3 800 000 €
● Le produit de la Taxe d'aménagement (ex TLE)	1 500 000 €
● Les cessions d'immobilisations	5 530 000 €

Les plus importantes sont :

● Les subventions d'équipement attendues	<u>16 433 888 €</u>
--	----------------------------

Le montant élevé des subventions d'équipement est lié notamment au décalage des dépenses d'investissement réalisées.

Parmi les plus importantes, on peut citer :

Chapitre 900 – Services généraux : **1 205 256 €**

Dont :

● Ecole de musique et salle des fêtes des Milles	CPA	822 317 €
● Centre des Congrès Carnot	CPA	264 689 €

Chapitre 901 – Sécurité et salubrité publiques : **136 685 €**

● Transfert SPA	CPA	136 685 €
-----------------	-----	-----------

Chapitre 902 – Enseignement - Formation : **240 000 €**

● Travaux de Proximité – Ecoles	Département	240 000 €
---------------------------------	-------------	-----------

Chapitre 903 – Culture : **5 038 077 €**

Dont :

● Cité du Livre	Etat	324 150 €
● Eglise de la Madeleine	Etat	668 800 €
	Région	132 046 €
	Département	135 534 €
	CPA	254 723 €

● Façade Hôtel de Caumont	Etat	406 005 €
● Façade Hôtel de Ville	Etat	322 000 €
	Département	137 500 €
● Hôtel Châteaurenard	Etat	210 139 €
	Département	122 337 €
● Hôtel de Pontevès	Etat	152 229 €
	Département	101 500 €
● Hôtel Meynier d'Oppède	Département	123 255 €
● La Molière Pôle Cirque	CPA	317 500 €
● Médiathèque LI CAMPANETO	CPA	525 003 €
● Nouveau Conservatoire de Musique - Instruments	CPA	334 302 €

Chapitre 904 – Sport et jeunesse : **1 863 723 €**

Dont :

● Maison des Arts martiaux	CPA	1 111 656 €
● Vestiaires Gradins Club House - Val de l'Arc	Département	328 565 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé : **160 000 €**

● Accessibilité Handicapés	Etat	160 000 €
----------------------------	------	-----------

**Chapitre 908 – Aménagement et services urbains –
Environnement :** **7 626 434 €**

Dont :

● Aire Forains la Pioline	CPA	300 000 €
● Aménagement grosses réparations - Réseau Pluvial	CPA	255 000 €
● Eclairage Public Urbain	CPA	365 000 €

● L'Ensoleillée	Région	919 300 €
● PAVE – Plan de mise en accessibilité de la Voirie	CPA	492 815 €
● Projet ANRU	Etat	286 754 €
	Région	802 524 €
● Réseau Pluvial	CPA	418 060 €
● Rénovation Eclairage Public PPI	CPA	668 896 €
● Requalification Voirie Centre Ville PPI	CPA	627 090 €
● Requalification Voirie PPI	CPA	627 090 €
● Travaux Voirie et Réseaux	CPA	453 250 €

Chapitre 909 – Action Economique :

163 713 €

● Planétarium	CPA	163 713 €
---------------	-----	-----------

B/ Les dépenses réelles d'investissement :

95 137 869 €

Les dépenses réelles d'investissement se décomposent en :

- dépenses d'équipement,
- remboursement en capital de la dette (dépense obligatoire),
- autres dépenses diverses.

a) Les dépenses d'équipement

63 238 259 €

Les dépenses d'équipement de la Ville répertoriées dans les comptes 20 (études), 21 (immobilisations corporelles) et 23 (travaux en cours) s'élèvent à **63 238 259 €**.

Elles sont classées en trois rubriques :

- ▶ Les opérations importantes qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle
- ▶ Les opérations globalisées qui correspondent aux travaux d'entretien ou de renouvellement du patrimoine communal et les opérations structurantes sur un an
- ▶ Les subventions d'équipements

1-Les opérations qui font l'objet d'une programmation pluriannuelle : 39 908 844 €

Chapitre 900 – Services généraux : **1 360 992 €**

- Ecole de musique et salle des fêtes 1 360 992 €

Chapitre 902 – Enseignement et formation : **750 000 €**

- Rénovation des écoles 500 000 €
- Restauration scolaire en self service 250 000 €

Chapitre 903 – Culture : **6 197 392 €**

Dont :

- Chapelle de la Visitation (Ste Catherine) 375 000€
- Château Grand St JEAN 150 000
- Cité du Livre – Réfection toiture 600 000 €
- Eglise la Madeleine 1 000 000 €
- Façade Hôtel de Caumont 600 000 €
- Hôtel Châteaurenard 289 468 €
- Intervention Patrimoine – Travaux d'urgence 462 577 €
- La Molière – Pôle Cirque 300 000 €
- Machinerie – Festival d'Art Lyrique 1 025 000 €
- Place d'Albertas 290 000 €
- Rénovation Ecole Supérieure d'Art 200 000 €

Chapitre 904 – Sport et jeunesse : **3 800 000 €**

- Maison des Arts Martiaux 2 700 000 €
- Terrain synthétique Puyricard 600 000 €
- Vestiaires Stade Carcassonne 500 000 €

Chapitre 905 – Interventions sociales et santé : **350 000 €**

- *Accessibilité aux handicapés* 350 000 €

Chapitre 908 – Aménagement et services urbains –

27 450 460 €

Environnement :

Dont :

● Aménagement Quartier Platanes Pluvial	1 000 000 €
● Aménagement Modes Actifs	300 000 €
● Parc et Jardins	200 000 €
● PAVE – Plan de mise en accessibilité de la Voirie	1 000 000 €
● Plan Campus	750 000 €
● Projet ANRU	3 443 000 €
● Réseau Pluvial	1 000 000 €
● Renouveau PC Magali	300 000 €
● Rénovation Eclairage Public PPI	1 800 000 €
● Requalification Voirie Centre Ville PPI	1 500 000 €
● Requalification Voirie PPI	1 500 000 €
● Réserves foncières Biens Immeubles	2 500 000 €
● Travaux ZAC SEXTIUS MIRABEAU	11 362 000 €

2-Les opérations globalisées et opérations structurantes : **19 226 253 €**

Leur ventilation par fonction est la suivante :

Chapitre 900 – Services généraux des administrations publiques locales : **5 798 123 €**

Sont regroupées dans ce chapitre les dépenses d'entretien des bâtiments communaux, d'acquisition de matériels et de fournitures de bureau, d'équipements informatiques, d'entretien du parc automobile, les travaux dans les cimetières, les mises aux normes de sécurité, etc.

Dont :

- Centre informatique 1 054 000 €
- Travaux de bâtiments 1 127 500 €
- Rénovation parc des chaufferies 500 000 €
- Véhicules électriques & gaz 460 000 €
- Cimetières & Travaux funéraires 721 223€
- Matériel réseaux 250 000 €
- Bâtiments associatifs 180 000 €
- Acquisition mobilier matériel services municipaux 171 000 €
- Démarche innovation performance 150 000 €
- Installations téléphoniques 140 000 €
- Acquisition gros matériel économat 128 000 €

Chapitre 901 – sécurité et salubrité publiques : **104 100 €**

Chapitre 902 – Enseignement et formation : **1 525 825 €**

Dont :

- Aménagement et grosses réparations dans les bâtiments Ecoles 490 000 €
- Travaux de bâtiments 200 000 €
- Mobilier matériel Ecoles 1er degré 155 000 €
- Restauration scolaire 110 000 €
- Matériel informatique Ecoles 1er degré 100 000 €

● Logements de fonction	100 000 €
<u>Chapitre 903 – Culture :</u>	<u>1 144 705 €</u>
Dont :	
● La SEDS	150 000 €
● Service d'Archéologie	124 500 €
● Conservatoire de musique et danse Darius Milhaud	205 000 €
● Musée du Vieil Aix	100 000 €
<u>Chapitre 904 – Sports et Jeunesse :</u>	<u>1 249 000 €</u>
Dont :	
● Stades	277 000 €
● Bâtiments sportifs	260 000 €
● Autres équipements sportifs et loisirs	232 000 €
● Gymnases	220 000 €
● Toiture gymnase Val de l'Arc	160 000 €
<u>Chapitre 905 – Interventions sociales et santé :</u>	<u>475 500 €</u>
Dont :	
● Remboursements actions collectives FIPHFP (Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées)	108 000 €
● Travaux accessibilité aux handicapés	90 500 €
<u>Chapitre 906 - Famille :</u>	<u>400 000 €</u>
Dont :	
● Travaux crèches	400 000 €
<u>Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains, Environnement :</u>	<u>8 458 000 €</u>
Dont :	
● Travaux, Voirie, Réseaux	946 500 €
● Equipements et véhicules nettoyage	865 000 €

● Eclairage Public Urbain	730 000 €
● Confortement des Ouvrages d'Art	600 000 €
● Aménagement Espace Public	523 000 €
● Travaux Voirie Rurale	520 000 €
● Aménagement grosses réparations – Réseau Pluvial	510 000 €
● Travaux Voirie Centre Ville	500 000 €
● Installation mobilier urbain Extra Muros	450 000 €
● Travaux de Proximité Circulation	300 000 €
● Programme pour les CIQ	297 000 €
● Etudes avant programmation	240 000 €
● Opérations permis de construire	230 000 €
● Sécurité Routière	207 000 €
● Signalisation lumineuse	170 000 €
● Voirie Extra Muros	155 000 €
● Programme d'intervention	150 000 €
● Entretien Bornes Zone Piétonne	150 000 €
● Signalisation Verticale	100 000 €
● Jardin – Espace Vert	100 000 €
<u>Chapitre 909 – Action économique</u>	<u>71 000 €</u>

3 - <u>Les subventions d'équipement :</u>	<u>4 103 162 €</u>
<u>Chapitre 900 – Services généraux des administrations publiques locales :</u>	<u>5 000 €</u>
<u>Chapitre 902 – Enseignement et formation :</u>	<u>1 905 612 €</u>
● Contrat de Plan Etat Région (CPER)	1 905 612 €
<u>Chapitre 903 – Culture :</u>	<u>503 050 €</u>
● Fondation Vasarely	357 050 €
● Théâtre du Jeu de Paume	50 000 €
<u>Chapitre 906 – Famille :</u>	<u>5 000 €</u>
● Crèches privées	5 000 €
<u>Chapitre 907 – Logement :</u>	<u>1 000 000 €</u>
● OPHLM	1 000 000 €
<u>Chapitre 908 – Aménagement et Services urbains - Environnement :</u>	<u>624 500 €</u>
● Mur Anti-bruit Val Saint André	202 500 €
● Subvention FAR	200 000
<u>Chapitre 909 – Action économique :</u>	<u>60 000 €</u>
● Encouragement à l'artisanat au commerce	60 000 €

Le remboursement de la dette est prévu :

- au compte 1641 pour 10 100 000 € de remboursement d'emprunts classiques,
- au compte 16441 pour 1 500 000 € d'amortissement des contrats revolving (CLTR) auquel pourra s'ajouter le remboursement des contrats revolving à hauteur du montant mobilisé, plafonné à 15 539 610 € (dépense/recette) sur le compte 16449,
- au compte 16451 (remboursements temporaires sur emprunts) : 4 000 000 € (dépense/recette).

c) Les autres dépenses diverses

760 000 €

Elles comprennent :

- dépôt et cautionnement: 10 000 €
- les avances sur marchés : 600 000 €
- le compte de tiers : 150 000 €

IV – LES INVESTISSEMENTS CONSOLIDES PREVUS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL EN 2014

A ces **63 238 259 €** de dépenses d'équipement prévues par le budget Ville, s'ajoutent également des investissements publics prévus sur le territoire d'Aix.

D'autres organismes, tous liés à la commune à des degrés divers, sont en effet appelés à investir sur ce même territoire.

Il s'agit en premier lieu des budgets annexes des Eaux et de l'Assainissement, puis de la Communauté du Pays d'Aix dont la Ville d'Aix-en-Provence est la composante principale.

Dépenses d'équipement prévues par les budgets annexes :

Service des Eaux	7 280 000 €
Service de l'Assainissement	5 350 000 €
TOTAL	12 630 000 €

Dépenses d'équipement prévues par la C.P.A :

Montant des Investissements inscrits sur le Budget Général de la CPA : 12,2 M€

Dont notamment :

➤ Musée Granet	2 900 268 €
➤ Mémorial des Milles	290 000 €
➤ Plan Campus	850 000 €
➤ CPER	1 500 000 €
➤ ANRU	3 000 000 €
➤ CFA Sainte Victoire	238 000 €
➤ Equipement salle du Bois de l'Aune	375 000 €
➤ Hôtel de Boadès : aménagement RDC et accessibilité	250 000 €
➤ Piscine Aix A/CB Pentaglisse	400 000 €
➤ Réhabilitation piscine Yves Blanc	490 000 €
➤ Aix-pôles d'activités	663 686 €
➤ BELTRAM	250 000 €
➤ IAE	100 000 €
➤ Subv.équip.PN La Calade	150 000 €

Montant affecté au budget annexe des transports : 16,5M€

➤ Gare routière Aix	3 150 000 €
➤ Parc Relais Malacrida	700 000 €
➤ Aménagement couloirs bus	150 000 €
➤ Aménagement voies réservées	200 000 €
➤ Pôle d'échanges Plan d'Aillane	600 000 €
➤ Pôle d'échanges Krypton	10 000 000 €
➤ BHNS BUS Haut niveau de service	925 000 €
➤ Couloirs bus RD9-A51	550 000 €
➤ Parc Relais Vélo	267 500 €

- L'ensemble des investissements prévus par la Ville, les budgets annexes Eau et Assainissement et la CPA représentent plus de 104 M€ qui seront effectivement investis en 2014 sur le territoire Aixois.

En conclusion, je vous demanderais, Mes Chers Collègues, de bien vouloir délibérer sur ce projet de budget et sur les décisions concomitantes, fidèles aux orientations budgétaires présentées le 17 Octobre 2013 et de décider :

- **D'APPROUVER, par chapitre budgétaire, les inscriptions de crédits en dépenses et en recettes de chacune des sections – investissement et fonctionnement – du budget principal de la Ville.**
- **DE MAINTENIR les taux d'imposition à la taxe d'habitation à 18,94 % celui de la taxe foncière sur les propriétés bâties à 17,64 % et celui de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 12,37 %.**

